Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213502727-20251216-202512006-DE

Saint Germain du Pinel

DELIBERATION
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an 2025 le 16 décembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Mr Erick GESLIN, Maire

Présents : Erick GESLIN, Pascal BARBRON, Séverine CHATELAIS Valérie HENRY, Sébastien AVERTY, Myriam ALEXANDRE, Benoit MOUSSU, Sophie LABBÉ Stéphanie LORIER, Nicolas TOUTAIN.

Absents excusés : Aurélie GAUDIN Romain POCREAU

Absent : Néant

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 10
- Votants : 10

Date de la convocation :11 /12/2025
Date d'affichage : 11/10/2025

A été nommé(e) secrétaire : Pascal BARBRON

- **2025-12-006 Mise à disposition des salles communales à titre gratuit période électorale.**

Mr Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que « Des locaux communaux » peuvent être utilisés par les associations ou partis politique qui en font la demande.
Il conviendra auparavant de vérifier la disponibilité des salles

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :
- donner son accord pour la mise à disposition à titre gracieux les salles communales pour les réunions organisées dans le cadre des élections municipales 2026.

A Saint Germain du Pinel,
Le 17 12 2025
Le Maire
Erick GESLIN

SAINT-GERMAIN-DU-PINEL
MAIRIE
(Ille-et-Vilaine)